



LA « BULLE » DE VODABLE

DÉCEMBRE 2020 N°8

LE MOT DU MAIRE

L'année 2020 aura été très compliquée. Nous avons affronté une situation nouvelle et très perturbante pour notre mode de vie sociale.

Nous avons dû faire face à deux périodes de confinement, d'abord au printemps pendant presque trois mois, puis en novembre pour six semaines supplémentaires. Nous sommes actuellement déconfinés, mais encore un peu contraints pour nos fêtes de fin d'année.

En espérant que celles-ci se passeront bien pour tout le monde, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une fin d'année la plus belle possible. Prenez soin de vous et de vos proches.

2020 était aussi l'année des élections municipales, avec un premier tour en mars, juste avant le confinement, et le deuxième tour fin juin. Je tiens à remercier tous les électeurs qui m'ont fait confiance.

Soyez assurés que l'équipe municipale saura se montrer digne de la charge qui lui a été confiée et œuvrera dans l'intérêt de notre commune et du bien-être collectif.

Jean Marc Labussière

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Plusieurs commissions se sont déjà mises au travail.

Malheureusement, les conditions sanitaires ont mis fin temporairement à toutes les activités organisées par le CLIC (ateliers équilibre et informatique). Nous vous tiendrons informés de la reprise des activités.

La commission Communication travaille actuellement sur la création d'un nouveau site Internet en collaboration avec le département.

L'ancien site de la commune (www.vodable.fr) est désormais inaccessible, car les informations qu'ils contenaient sur la vie de la commune étaient obsolètes.

LE BUDGET

L'année 2020 aura été consacrée à la fin des travaux de la nouvelle mairie. Nous devrions pouvoir très prochainement percevoir le solde des subventions demandées pour cette réalisation.

Nous allons bientôt devoir élaborer le budget 2021. Quelques futurs chantiers aboutiront en 2021, tout en gardant la maîtrise de nos dépenses.

Les demandes de subvention sont en cours, ainsi l'année prochaine, la commune devrait réaliser les chantiers suivants :

- La réfection de la toiture de l'Église Saint Georges Saint Blaise
- L'adressage des habitations (numérotation)
- La création d'une place handicapée devant l'auberge
- La réfection de voirie selon les possibilités du budget.

LE COMPTE FACEBOOK



Vodable a également sa page Facebook sous le libellé « Commune de Vodable ».

Ce compte a pour vocation notamment de relayer l'actualité de la commune, de fournir des informations pratiques, de soutenir et promouvoir l'organisation d'événements et de délivrer pendant la crise sanitaire une information officielle et en temps réel. Dans l'attente du nouveau site Internet, ce canal de communication viendra compléter la Bulle.

L'AUBERGE DE LA LOUE



Après plus de deux années de fermeture, l'Auberge de la Loue a rouvert ses portes. Léa et Baptiste ont investi beaucoup dans ce projet de reprise et ils ont fait de cet établissement un lieu de convivialité qui manquait à notre commune.

Une cuisine authentique, un décor moderne et stylé s'associant parfaitement aux vieilles pierres, une terrasse où il faisait bon partager, cet été, un verre entre amis ou en famille et grignoter quelques spécialités.

Malgré les deux confinements successifs, nous espérons que Léa et Baptiste sauront garder leur enthousiasme et leur bonne humeur et que notre Auberge redevienne ce lieu de vie et de convivialité au cœur de notre village.

L'ASSOCIATION « LA FÊTE DU PAIN »

L'année 2020 a bouleversé tous nos projets d'animation au sein de notre village. Néanmoins, l'association a mis à disposition les tables et les bancs pour l'organisation des apéros concerts de l'auberge qui se sont déroulés dans un bon esprit de convivialité.

En 2021, si toutes les conditions sanitaires sont réunies, nous espérons pouvoir organiser notre traditionnelle « Fête du Pain » et bien d'autres animations qui nous tiennent à cœur.

Nous sommes impatients de vous retrouver afin de préparer cette nouvelle saison.

Nous vous souhaitons d'excellente fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et de vos proches. Restons optimiste.

Nous serons heureux de nous retrouver pour faire vivre ensemble notre beau village.

Le bureau de l'association

LA FIBRE OPTIQUE ET LA TÉLÉPHONIE MOBILE

En 2021, les Vodabloises et les Vodablois pourront bénéficier de la fibre optique dans le cadre de l'opération Auvergne Très Haut Débit (THD). Cette technologie améliorera considérablement les liaisons Internet et le téléchargement de données.

La liaison depuis Solignat vient d'être effectuée et les 6 poteaux métalliques à rajouter sur l'ensemble de la commune sont en cours de pose.

L'arrivée de la fibre chez les habitants demandeurs devrait se concrétiser pour la fin de l'année 2021, celle-ci étant aussi conditionnée à la réalisation de l'adressage des habitations (projet en cours avec La Poste).

Les multiples signalements de la mauvaise réception de la téléphonie mobile sur la commune ont permis d'obtenir la mise en place d'une antenne relais. L'étude de son implantation est en cours et la mise en service est prévue pour 2022.

L'ADRESSAGE

Dans le courant de l'année 2021, en collaboration avec les services de la Poste, les habitations de la commune seront numérotées, afin de faciliter, entre autre, la distribution du courrier et les recherches par GPS (livraisons, secours ...)

Cette numérotation est également une condition obligatoire pour le déploiement de la fibre sur la commune.

LE TRI DES DÉCHETS



Pourquoi trier ?

Pour le respect de notre environnement

La modernisation de la gestion des déchets ménagers est devenue un enjeu majeur pour les collectivités locales qui en ont la charge comme le SICTOM des Couzes. Choisir de faire le tri, c'est participer à la préservation de notre environnement. En effet, le tri permet de réaliser des économies d'énergie et des ressources naturelles précieuses. Par exemple :



Pour 1 tonne de plastique recyclé, 610 kilos de pétrole brut et 200 kilos de gaz naturel vont être économisés.

Pour 1 tonne de papier/carton recyclé, 1.5 tonnes de bois vont être économisés.



Pour 1 tonne d'acier recyclé, 2 tonnes de minerai de fer et 630 kilos de charbon vont être économisés

Pour 1 tonne de briques alimentaires recyclées, 2 tonnes de bois vont être économisés.



Pour 1 tonne de verre recyclé, 660 kilos de sable et 110 kilos de calcaire vont être économisés.



Pour la maîtrise des coûts de gestion des déchets

Des erreurs de tri comme ci-contre sont encore trop fréquentes.

En 2019, près de 500 tonnes ont été refusées en centre de tri et ont été redirigées vers l'incinérateur !

Ce qui représente un budget de près de 50 000€ pour notre collectivité.

Afin de limiter l'impact sur la TEOM, participez à cette gestion des coûts en diminuant les erreurs de tri. 17kg/hab/an de refus pourraient être évités !

Le volume des déchets produits est en progression constante et leur traitement coûte de plus en plus cher. Cette flambée est notamment due à la prise en compte des normes et des réglementations devenues de plus en plus strictes. Les dépenses liées à la collecte sélective sont compensées en partie par une réduction du volume des ordures ménagères à enfouir, mais aussi par des recettes versées par les éco organismes et repreneurs de matériaux.

Source :SICTOM des Couzes

Comment trier ?

La collecte sélective en bacs de tri

Dans la poubelle de tri, les déchets à mettre EN VRAC sont :



➤ les journaux, magazines, revues, publicités etc

➤ les papiers - les cartons d'emballages (même les boîtes à pizza)



➤ les bouteilles et flacons en plastique (même les bouteilles de shampoing et gel douche vides)

➤ les briques alimentaires



➤ les emballages métalliques en acier et en aluminium.



1 670 tonnes de déchets triés ont été collectés en 2019, soit 61kg/hab/an !

Source : SICTOM des Couzes



Les masques jetables usagés, non recyclables, doivent être jetés avec les ordures ménagères, en ayant été au préalable emballés dans un sac plastique.



Après la collecte des déchets ménagers, nous vous demandons de bien vouloir récupérer vos conteneurs. Les laisser sur la voie publique, ce n'est ni esthétique, ni hygiénique et cela peut entraver la circulation. Merci pour votre compréhension.

LES DÉCHETS VERTS : « ARRÊTEZ DE BRÛLER VOS DÉCHETS VERTS »



Le brûlage des déchets est interdit, des solutions alternatives existent pour les transformer en ressources.

50 kg de déchets verts brûlés, c'est :



... **13 000 km** parcourus par une voiture diesel récente



... **3 mois de chauffage** d'un pavillon avec une chaudière fioul



... **plus de 100 trajets** aller-retour pour rejoindre une déchetterie située à 20 km

L'entretien du jardin pour un particulier **génère des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kg par personne et par an**.

Pour s'en débarrasser, **9% des** foyers les brûlent ce qui représente près **d'un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

Cette combustion, **peu performante, polluée** d'autant plus que les végétaux sont humides. Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.

Le brûlage peut entraîner des risques d'incendies, des troubles du voisinage et une dégradation de la qualité de l'air, car émetteur de nombreux polluants.

En outre, la **toxicité peut être accrue** quand sont associés d'autres déchets comme des **plastiques ou des bois traités**.

Les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 € (art 131-13 du code pénal).

Des solutions alternatives existent pour les transformer en ressources !

Souvent considérés comme des déchets à éliminer, **les résidus de tonte, les feuilles mortes et les branches peuvent être valorisés au sein même de nos jardins** et participer à une gestion plus durable de nos espaces de vie.



Le compostage domestique

Tontes de pelouses et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures pour se transformer en **amendement de qualité pour vos plantes**.



Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés constituent un **excellent paillis pour le jardin et le potager**. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



La déchetterie

Vos déchets verts seront valorisés en broyat ou compost, en vue d'un retour à la terre.

Source : Valtom – www.valtom63.fr

LA DÉCHARGE DE PIGNAT

La commune a débuté une campagne de broyage de végétaux avec les services de l'Agglo Pays d'Issoire en commençant par les branches du sapin abattu à Vodablas le 10 novembre, puis à la décharge de Pignat avec l'énorme tas de végétaux accumulés depuis des années.

Le résultat de ce broyage est en tas sur le site, à la disposition des Vodablois pour le paillage de leurs plantations.

D'autres journées de broyage avaient été planifiées, mais un incendie en a décidé autrement. Je tiens à remercier tous les services des sapeurs-pompiers, sollicités sur ces deux jours d'intervention. Je remercie également l'entreprise Verdier pour son intervention du vendredi et du samedi suivant pour retourner le tas afin de circonscrire le feu couvant.

Devant l'incompréhension de la situation, une plainte a été déposée en gendarmerie et une enquête est en cours.

Un portail d'entrée va être installé ainsi qu'un nouveau cadenas. Les clés seront disponibles auprès de J.M. Labussière, N.Loubinoux, R. Durand, P. Dupain et Y. Segard aura également une clé à l'atelier.

Un règlement sera voté lors d'un prochain conseil municipal afin de clarifier ce qui peut être déposé sur le site, et à quel endroit.

JM Labussière

LE LOGEMENT



Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques sur le logement**

;
Acheter, vendre ou louer un logement,
investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,
connaître les normes ou la qualité du bâti,
gérer un logement en copropriété ...

*Demandez des **conseils** d'experts
avant d'agir !*

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant
ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences** sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org Membre du réseau 

LES VODABLOIS ONT LA PAROLE

Si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain journal, vous pouvez le faire parvenir à la mairie, sur papier libre, ou par mail à l'adresse suivante :
bulle.newsletter@orange.fr



